



# BAFA FONDS CAF : Demande d'aide pour stage de formation Animateur de centres de vacances ou de loisirs

215, chemin de Gibbes 13348 MARSEILLE cedex 20 Tél. : 32 30

Pôle des Aides Financières individuelles

**L'ALLOCATAIRE** (parent ou tuteur bénéficiaire de prestations familiales pour le stagiaire ou le stagiaire)

N°allocataire .....  
Nom et Prénom.....  
Adresse .....  
.....  
Profession .....

**LE STAGIAIRE** (jeune, âgé de moins de 21 ans à la charge de l'allocataire ou allocataire)

Je soussigné(e) (Nom et prénom).....  
Adresse .....  
.....  
Né(e) le ..... à .....

sollicite de la caisse d'allocations familiales, l'obtention d'une aide pour le stage :

(1)  théorique

prix du stage

(1)  d'approfondissement

(1) cocher la case utile

qui doit se dérouler du ..... au .....

à ..... organisé par .....

(uniquement en France)

Internat

Externat

**PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE**

Cette demande, dûment complétée, doit nous être adressée par l'Organisme formateur **avant le début du stage** accompagnée du certificat d'inscription au centre de formation et d'un relevé d'identité bancaire ou postal de l'Organisme en cas de changement.

Fait à ..... le .....

Signature du demandeur :

**AIDE FINANCIERE POUR LA FORMATION  
AU BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR  
(B.A.F.A.)**

Cette aide est accordée aux familles allocataires, dont les enfants suivent un stage de préparation du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (B.A.F.A.)

**MODALITES D'ATTRIBUTION**

Etre agé de 16 à 20 ans révolu.

Etre à charge d'un allocataire ou être allocataire relevant du régime général, percevant des prestations familiales et dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1200 euros.

La demande doit être déposée avant le début du stage.

Le Quotient Familial mensuel qui sert à déterminer le droit théorique, est calculé de la façon suivante :

$$QF = \frac{1 / 12^{\text{ème}} \text{ des ressources brutes annuelles} + \text{Prestations Familiales du mois}}{\text{Nombre de parts}}$$

Le nombre de parts est défini comme suit :

- |                                   |            |
|-----------------------------------|------------|
| - Ménage ou allocataire isolé     | = 2 parts  |
| - Enfant à charge                 | = 1/2 part |
| - 3ème enfant ou enfant handicapé | = 1 part   |

**VERSEMENT DE L'AIDE**

L'aide est directement versée à l'organisme de formation.